

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
02/12/2025

En exercice	Présents	Votants
14	9	13

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2025-67 Demande au
titre du FACIL 2026

Envoyé en Mairie le :
15 DEC. 2025

Déposé en ligne le
15 DEC. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHERAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,
Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin,

Absents excusés : Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine,
Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,
M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis,
M. LELEU Eric qui a donné pouvoir à Mme LANDRE Béatrice,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc.

Mme LANDRE Béatrice a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le Maire, informe que la mairie d'AZE peut prétendre à obtenir la subvention intitulée FACIL (Fonds d'aide aux communes et intercommunalités).

Le Facil vise à :

Soutenir les projets structurants des territoires dans le cadre de la revitalisation et maintien de la vitalité des centres bourgs ou de la transition écologique.

Soutenir les projets de dimension locale et les aménagements aux abords des routes départementales.

Cette subvention est donnée via la CATV. La dépense éligible concernée est la refonte de la passerelle de la Planche.

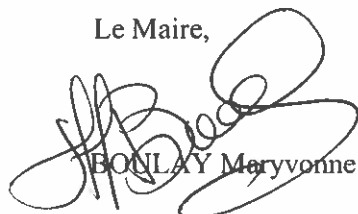
Il vous est proposé de demander une subvention à la CATV au titre du FACIL pour un montant de 9 792.56 €.

Mme BOULAY demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention au titre du FACIL 2026 à la CATV et à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,


BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

LANDRE Béatrice

